

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 1 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: LAVACRACKS - COUCHE 1

Code du produit: LAVA

UFI: YM00-F04M-X00J-F62D

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Vernis

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **STARDUSTCOLORS SAS**

Adresse: ZA de Tesan

Ville: 30126 St Laurent des Arbres

Province ou région: FRANCE

Téléphone: +33 466 50 61 66

Fax:

E-mail: info@stardustcolors.com

Web: www.stardustcolors.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 08:00-16:00)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Aquatic Chronic 3 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 2 : Liquide et vapeurs très inflammables.

Repr. 1B : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT SE 3 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Skin Sens. 1 : Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360D Peut nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 2 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

Conseils de prudence:

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

Phrases EUH:

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208 Contient sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle). Peut produire une réaction allergique.

Contient:

propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol
butanone, éthylméthylcétone
acétate de n-butyle
phtalate de dicyclohexyle
xylène Hydrocarbons, C9, aromatics

UFI: YM00-F04M-X00J-F62D

2.3 Autres dangers.

Identifiants	Nom	Substances PBT, mPmB ou avec des propriétés d'altération endocrinien (concentration >= 0.1%)
Index No: 607-719-00-4 CAS No: 84-61-7 CE No: 201-545-9	phtalate de dicyclohexyle	Substance avec des propriétés d'altération endocrinien.
CAS No: 25973-55-1 CE No: 247-384-8	2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol	Substance PBT Substance vPvB

PBT: Persistente, Bioaccumulable y Tóxica.

mPmB: muy Persistente y muy Bioaccumulable.

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 3 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

Index No: 606-002-00-3 CAS No: 78-93-3 CE No: 201-159-0 Registration No: 01-2119457290-43-XXXX	[1] [2] butanone, éthylméthylcétone	20 - 50 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-
Index No: 607-025-00-1 CAS No: 123-86-4 CE No: 204-658-1 Registration No: 01-2119485493-29-XXXX	[2] acétate de n-butyle	20 - 50 %	Flam. Liq. 3, H226 - STOT SE 3, H336	-
Index No: 603-117-00-0 CAS No: 67-63-0 CE No: 200-661-7 Registration No: 01-2119457558-25-XXXX	[2] propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	1 - 10 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-
CAS No: 9018-04-6	Polyurethane Resin	2.5 - 25 %	Aquatic Chronic 2, H411	-
Index No: 601-022-00-9 CAS No: 1330-20-7 CE No: 215-535-7 Registration No: 01-2119488216-32-XXXX	[1] [2] xylène	1 - 10 %	Acute Tox. 4, H312 - Acute Tox. 4, H332 - Asp. Tox. 1, H304 - Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 3, H226 - STOT RE 2, H373 - STOT SE 3, H335 - Skin Irrit. 2, H315	-
Registration No: 01-2119455851-35-XXXX	Hydrocarbons, C9, aromatics	2.5 - 10 %	Aquatic Chronic 2, H411 - Asp. Tox. 1, H304 - Flam. Liq. 3, H226 - STOT SE 3, H335 - STOT SE 3, H336	-
Index No: 607-719-00-4 CAS No: 84-61-7 CE No: 201-545-9	[5] [7] phtalate de dicyclohexyle	1 - 2.5 %	Repr. 1B, H360D - Skin Sens. 1, H317	-
Index No: 601-023-00-4 CAS No: 100-41-4 CE No: 202-849-4 Registration No: 01-2119489370-35-XXXX	[1] [2] éthylbenzène	1 - 10 %	Acute Tox. 4 *, H332 - Asp. Tox. 1, H304 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT RE 2, H373(órganos de audición)	-
Index No: 607-195-00-7 CAS No: 108-65-6 CE No: 203-603-9 Registration No: 01-2119475791-29-XXXX	[1] [2] acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0 - 2.5 %	Flam. Liq. 3, H226	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 4 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

Index No: 603-108-00-1 CAS No: 78-83-1 CE No: 201-148-0 Registration No: 01-2119484609-23-XXXX	[2] 2-méthylpropan-1-ol, isobutanol	0 - 1 %	Eye Dam. 1, H318 - Flam. Liq. 3, H226 - STOT SE 3, H335 - STOT SE 3, H336 - Skin Irrit. 2, H315	-
CAS No: 25973-55-1 CE No: 247-384-8	[3] [4] [6] 2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol	0 - 10 %	Aquatic Chronic 4, H413 - STOT RE 2, H373	-
CAS No: 41556-26-7 CE No: 255-437-1	sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)	0.25 - 1 %	Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410 - Skin Sens. 1, H317	-
Index No: 601-021-00-3 CAS No: 108-88-3 CE No: 203-625-9 Registration No: 01-2119471310-51-XXXX	[1] [2] toluène	0 - 3 %	Asp. Tox. 1, H304 - Flam. Liq. 2, H225 - Repr. 2, H361d *** - STOT RE 2 *, H373 ** - STOT SE 3, H336 - Skin Irrit. 2, H315	-

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

* * * *

[1] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle européenne. (voir section 8.1).

[2] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

[3]

[4]

[5] Substance incluse dans la liste établie conformément à l'article 57, paragraphe 1, REACH (Substance Candidate).

[6] Substance incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, REACH (Substance soumise à Autorisation).

[7] Substance incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, REACH (Substance avec des propriétés d'altération endocrinien).

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

Après l'exposition les effets de ce produit peuvent se produire.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant c'est facile à faire. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 5 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

Produit irritant, le contact répété et prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des rougeurs, des ampoules ou une dermatite. L'inhalation de la brume de pulvérisation ou de particules en suspension peut provoquer des irritations des voies respiratoires, certains symptômes ne sont pas immédiats.

Une exposition chronique à long terme peut causer des dommages à certains organes ou tissus.

Il peut provoquer une réaction allergique, la dermatite, une rougeur ou un gonflement de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Maintenez la personne à l'aise. Tournez la sur la côté gauche et rester là en attendant une aide médicale.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit est facilement inflammable, elle peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il faut prendre les mesures de prévention nécessaires et écarter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale. Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 6 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Eloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnemment refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Ninguno.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m ³
butanone, éthylméthylcétone	78-93-3	European Union [1]	Huit heures	200	600
			Court terme	300	900
acétate de n-butyle	123-86-4	France [2]	Huit heures	200	600
			Court terme	300	900
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	67-63-0	France [2]	Huit heures		
			Court terme	400	980

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 7 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

xylène	1330-20-7	European Union [1]	Huit heures	50 (skin)	221 (skin)
			Court terme	100 (skin)	442 (skin)
		France [2]	Huit heures	50	221
			Court terme	100	442
éthylbenzène	100-41-4	European Union [1]	Huit heures	100 (skin)	442 (skin)
			Court terme	200 (skin)	884 (skin)
		France [2]	Huit heures	20	88,4
			Court terme	100	442
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	European Union [1]	Huit heures	50 (skin)	275 (skin)
			Court terme	100 (skin)	550 (skin)
		France [2]	Huit heures	50	275
			Court terme	100	550
2-méthylpropan-1-ol, isobutanol	78-83-1	France [2]	Huit heures	50	150
			Court terme		
toluène	108-88-3	European Union [1]	Huit heures	50 (skin)	192 (skin)
			Court terme	100 (skin)	384 (skin)
		France [2]	Huit heures	20	76,8
			Court terme	100	384

[1] According both Binding Occupational Esposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

[2] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
butanone, éthylméthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	600 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	106 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	1161 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateur s)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	412 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateur s)	Oral, Chronique, Effets systémiques	31 (mg/kg bw/day)
	DMEL (Consommateur s)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	106 (mg/m ³)
	DMEL (Consommateur s)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	412 (mg/m ³)
acétate de n-butyle CAS No: 123-86-4 EC No: 204-658-1	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	480 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	102,34 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets systémiques	960 (mg/m ³)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 8 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Court terme, Effets systémiques	859,7 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	480 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	102,34 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	960 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	859,7 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateur s)	Oral, Chronique, Effets systémiques	3,4 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateur s)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	3,4 (mg/kg bw/day)
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	500 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	89 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	888 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateur s)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	319 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateur s)	Oral, Chronique, Effets systémiques	26 (mg/kg bw/day)
xylène CAS No: 1330-20-7 EC No: 215-535-7	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	77 (mg/m ³)
Hydrocarbons, C9, aromatics CAS No: EC No:	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	150 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	32 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	25 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateur s)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	11 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateur s)	Oral, Chronique, Effets systémiques	11 (mg/kg bw/day)
éthylbenzène CAS No: 100-41-4 EC No: 202-849-4	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	77 (mg/m ³)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS No: 108-65-6 EC No: 203-603-9	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	275 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	33 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	153,5 (mg/kg bw/day)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 9 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

	DNEL (Consommateur s)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	54,8 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateur s)	Oral, Chronique, Effets systémiques	1,67 (mg/kg bw/day)
2-méthylpropan-1-ol, isobutanol CAS No: 78-83-1 EC No: 201-148-0	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	310 (mg/m³)
	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	55 (mg/m³)
toluène CAS No: 108-88-3 EC No: 203-625-9	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	192 (mg/m³)
	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	56,5 (mg/m³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	192 (mg/m³)
	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	56,5 (mg/m³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets systémiques	384 (mg/m³)
	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Court terme, Effets systémiques	226 (mg/m³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	384 (mg/m³)
	DNEL (Consommateur s)	Inhalation, Court terme, Effets locaux	226 (mg/m³)
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	384 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateur s)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	226 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateur s)	Oral, Chronique, Effets systémiques	8,13 (mg/kg bw/day)

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
butanone, éthylméthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	eau (eau douce)	55,8 (mg/L)
	eau (eau de mer)	55,8 (mg/L)
	Soil	22,5 (mg/kg soil dw)
	eau (rejets intermittents)	55,8 (mg/L)
	STP	709 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	284,74 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau de mer)	284,7 (mg/kg sediment dw)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 10 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

	oral (Hazard for predators)	1000 (mg/kg food)
acétate de n-butyle CAS No: 123-86-4 EC No: 204-658-1	eau (eau douce) eau (eau de mer) eau (rejets intermittents) STP sédiment (eau douce) sédiment (eau de mer)	0,18 (mg/l) 0,018 (mg/l) 0,36 (mg/l) 35,6 (mg/l) 0,981 (mg/kg sediment dw) 0,0981 (mg/kg sediment dw)
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	eau (eau douce) eau (eau de mer) eau (rejets intermittents) sédiment (eau douce) sédiment (eau de mer) Soil STP oral (Hazard for predators)	140,9 (mg/L) 140,9 (mg/L) 140,9 (mg/L) 552 (mg/kg sediment dw) 552 (mg/kg sediment dw) 28 (mg/kg soil dw) 2251 (mg/L) 160 (mg/kg food)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS No: 108-65-6 EC No: 203-603-9	eau (eau douce) eau (eau de mer) eau (rejets intermittents) STP sédiment (eau douce) sédiment (eau de mer) soil	0,635 (mg/L) 0,0635 (mg/L) 6,35 (mg/L) 100 (mg/L) 3,29 (mg/kg sediment dw) 0,329 (mg/kg sediment dw) 0,29 (mg/kg soil dw)
2-méthylpropan-1-ol, isobutanol CAS No: 78-83-1 EC No: 201-148-0	eau (eau douce) eau (eau de mer) eau (rejets intermittents) STP sédiment (eau douce) sédiment (eau de mer) soil	0,4 (mg/L) 0,04 (mg/L) 11 (mg/L) 10 (mg/L) 1,52 (mg/kg sediment dw) 0,152 (mg/kg sediment dw) 0,0699 (mg/kg soil dw)
toluène CAS No: 108-88-3 EC No: 203-625-9	eau (eau douce) eau (eau de mer) eau (rejets intermittents) STP sédiment (eau douce) sédiment (eau de mer)	0,68 (mg/L) 0,68 (mg/L) 0,68 (mg/L) 13,61 (mg/L) 16,39 (mg/kg sediment dw) 16,39 (mg/kg sediment dw)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 11 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %		
Utilisation(s):	Barniz		
Protection respiratoire:			
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.		
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405		
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et exhalation de l'adaptateur facial.		
Observations:	Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement. Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.		
Type de filtre nécessaire:	A2		
Protection des mains:			
PPE:	Gants non jetables de protection contre les produits chimiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels le gant a été testé.		
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420		
Maintenance:	Il faudra établir un calendrier pour remplacer les gants fréquemment afin de garantir qu'ils sont remplacés avant d'être contaminés. L'utilisation de gants contaminés peut s'avérer plus dangereuse que la non utilisation, car le contaminant peut s'accumuler sur le matériel de composition du gant.		
Observations:	Remplacer les gants s'ils présentent des ruptures, des fissures ou des déformations, et lorsque la saleté extérieure peut les rendre moins résistants.		
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.): > 480	Epaisseur du matériau (mm): 0,35
Protection des yeux:			
PPE:	Lunettes de protection avec monture intégrale		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.		
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.		
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.		
Protection de la peau:			
PPE:	Vêtements de protection contre les produits chimiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Les vêtements doivent être portés près du corps. Il faut fixer le niveau de protection en fonction d'un paramètre d'essai appelé «Temps de passage» (BT. Breakthrough Time) qui indique le temps que le produit chimique tarde à traverser le matériel.		
Normes CEN:	EN 464, EN 340, EN 943-1, EN 943-2, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 13034		
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.		
Observations:	Le design des vêtements de protection devrait permettre de les porter facilement et près du corps sans qu'ils bougent, pendant toute la durée d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs environnementaux, des mouvements et des positions que l'utilisateur adoptera pendant l'exercice de son activité.		
PPE:	Chaussures de sécurité aux propriétés antistatiques, de protection contre les produits chimiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Vérifier la liste de produits chimiques contre lesquels les chaussures ont été testées.		
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20344, EN ISO 20345		
Maintenance:	Pour bien entretenir ce type de chaussures de sécurité, il est indispensable de suivre les instructions spécifiées par le fabricant. Les chaussures doivent être remplacées dès qu'elles sont abîmées.		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 12 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

Observations:

Nettoyer les chaussures régulièrement et les sécher lorsqu'elles sont humides, mais les placer trop près d'une source de chaleur, afin d'éviter tout changement brusque de température.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquid

Couleur: Colorless

Odeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Seuil olfactif: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de fusion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Inflammabilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limites inférieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limites supérieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'éclair: 4 °C

Température d'auto-inflammation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

pH: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Hydro solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Pression de vapeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

9.2 Autres informations.

Viscosité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Propriétés explosives: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Propriétés comburantes: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de goutte: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Scintillation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides
- Bases
- Agents oxydants

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Dans certaines conditions cela peut produire une réaction de polymérisation

10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes

- Chauffage
- Haute température
- Contact avec des matériaux incompatibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 13 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides
- Bases
- Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Cox (oxydes de carbone)
- Composants organiques

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

MÉLANGE IRRITANT. Les projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

MÉLANGE IRRITANT. L'inhalation d'émanations dues à la vaporisation ou de particules en suspension dans l'air peut causer des problèmes d'irritations du tractus respiratoire. Elle peut également occasionner de graves problèmes respiratoires, une altération du système nerveux central et dans des cas extrêmes, induire une perte de conscience.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
xylène CAS No: 1330-20-7 EC No: 215-535-7	Oral	LD50	Rat	4300 mg/kg bw [1] [1] AMA Archives of Industrial Health. Vol. 14, Pg. 387, 1956
	Cutané	LD50	Rabbit	> 1700 mg/kg bw [1] [1] Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 123, 1974
	Inhalation	LC50	Rat	21,7 mg/l/4 h [1] [1] Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 123, 1974
éthylbenzène CAS No: 100-41-4 EC No: 202-849-4	Oral	LD50	Rat	3500 mg/kg bw [1] [1] AMA Archives of Industrial Health. Vol. 14, Pg. 387, 1956
	Cutané	LD50	Rabbit	15400 mg/kg bw [1] [1] Food and Cosmetics Toxicology. Vol. 13, Pg. 803, 1975
	Inhalation			
toluène CAS No: 108-88-3 EC No: 203-625-9	Oral	LD50	Rat	636 mg/kg bw [1] [1] Neurotoxicology. Vol. 2, Pg. 567, 1981
	Cutané	LD50	Rabbit	12200 mg/kg bw [1] [1] American Industrial Hygiene Association Journal. Vol. 30, Pg. 470, 1969
	Inhalation	LC50	Rat	49 mg/l/4 h [1] [1] Gigiена Truda i Professional'nye Zabolevaniya. Labor Hygiene and Occupational Diseases. Vol. 32(10), Pg. 23, 1988

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 14 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

Mélanges:

ATE (Cutané) = 30.181 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Produit classé:

Sensibilisant cutané, Catégorie 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Produit classé:

Toxique pour la reproduction, Catégorie 1B: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Produit classé:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Les substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien peuvent causer des effets indésirables sur la santé humaine: changement dans la morphologie, la physiologie, la croissance, le développement, la reproduction ou la durée de vie. Peut entraîner l'altération d'une capacité fonctionnelle ou d'une capacité à compenser un stress supplémentaire ou l'augmentation de la sensibilité à d'autres influences.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
xylène	Poissons	LC50	Fish	15,7 mg/l (96 h) [1]
		[1] Bailey, H.C., D.H.W. Liu, and H.A. Javitz 1985. Time/Toxicity Relationships in Short-Term Static, Dynamic, and Plug-Flow Bioassays. In: R.C.Bahner and D.J.Hansen (Eds.), Aquatic Toxicology and Hazard Assessment, 8th Symposium, ASTM STP 891, Philadelphia, PA :193-212	Invertébrés	LC50 Crustacean 8,5 mg/l (48 h) [1]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 15 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

CAS No: 1330-20-7 EC No: 215-535-7		aquatiques	[1] Tatem, H.E., B.A. Cox, and J.W. Anderson 1978. The Toxicity of Oils and Petroleum Hydrocarbons to Estuarine Crustaceans. <i>Estuar.Coast.Mar.Sci.</i> 6(4):365-373. Tatem, H.E. 1975. The Toxicity and Physiological Effects of Oil and Petroleum Hydrocarbons on Estuarine Grass Shrimp <i>Palaemonetes pugio</i> (Holthuis). Ph.D.Thesis, Texas A&M University, College Station, TX :133 p			
		Plantes aquatiques				
éthylbenzène		Poissons	LC50	Fish	80 mg/l (96 h) [1]	
		Invertébrés aquatiques	[1] Mayer, F.L.Jr., and M.R. Ellersiek 1986. Manual of Acute Toxicity: Interpretation and Data Base for 410 Chemicals and 66 Species of Freshwater Animals. Resour.Publ.No.160, U.S.Dep.Interior, Fish Wildl.Serv., Washington, DC :505 p. (USGS Data File)	LC50	Crustacean	16,2 mg/l (48 h) [1]
		Plantes aquatiques	[1] MacLean, M.M., and K.G. Doe 1989. The Comparative Toxicity of Crude and Refined Oils to <i>Daphnia magna</i> and <i>Artemia</i> . Environment Canada, EE-111, Dartmouth, Nova Scotia :64 p	EC50	Algae	5 mg/l (72 h) [1]
CAS No: 100-41-4 EC No: 202-849-4			[1] Galassi, S., M. Mingazzini, L. Vigano, D. Cesareo, and M.L. Tosato 1988. Approaches to Modeling Toxic Responses of Aquatic Organisms to Aromatic Hydrocarbons. <i>Ecotoxicol.Environ.Saf.</i> 16(2):158-169. Masten, L.W., R.L. Boeri, and J.D. Walker 1994. Strategies Employed to Determine the Acute Aquatic Toxicity of Ethyl Benzene, a Highly Volatile, Poorly Water-Soluble Chemical. <i>Ecotoxicol.Environ.Saf.</i> 27(3):335-348			
toluène		Poissons	LC50	Fish	31,7 mg/l (96 h) [1]	
		Invertébrés aquatiques	[1] Geiger, D.L., L.T. Brooke, and D.J. Call 1990. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (<i>Pimephales promelas</i>), Volume 5. Ctr.for Lake Superior Environ.Stud., Univ.of Wisconsin-Superior, Superior, WI :332 p	LC50	Crustacean	92 mg/l (48 h) [1]
		Plantes aquatiques	[1] MacLean, M.M., and K.G. Doe 1989. The Comparative Toxicity of Crude and Refined Oils to <i>Daphnia magna</i> and <i>Artemia</i> . Environment Canada, EE-111, Dartmouth, Nova Scotia :64 p	EC50	Algae	12,5 mg/l (72 h) [1]
CAS No: 108-88-3 EC No: 203-625-9			[1] Galassi, S., M. Mingazzini, L. Vigano, D. Cesareo, and M.L. Tosato 1988. Approaches to Modeling Toxic Responses of Aquatic Organisms to Aromatic Hydrocarbons. <i>Ecotoxicol.Environ.Saf.</i> 16(2):158-169			

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 16 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
butanone, éthylméthylcétone CAS No: 78-93-3 EC No: 201-159-0	0,29	-	-	Très faible
acétate de n-butyle CAS No: 123-86-4 EC No: 204-658-1	1,78	-	-	Très faible
propan-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol CAS No: 67-63-0 EC No: 200-661-7	0,05	-	-	Très faible
éthylbenzène CAS No: 100-41-4 EC No: 202-849-4	3,15	-	-	Modéré
2-méthylpropan-1-ol, isobutanol CAS No: 78-83-1 EC No: 201-148-0	0,76	-	-	Très faible
toluène CAS No: 108-88-3 EC No: 203-625-9	2,73	-	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.
Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 17 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Nº ONU: 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 1263, PEINTURES, 3, GE II, (D/E)

IMDG: UN 1263, PEINTURES, 3, GE II

OACI/IATA: UN 1263, PEINTURES, 3, GE II

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 3

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: II

14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion): F-E,S-E

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Etiquettes: 3



Numéro de danger: 33

ADR LQ: 5 L

IMDG LQ: 5 L

ICAO LQ: 1 L

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR
Procéder conformément au point 6.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux et de certains articles dangereux:

Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
---	---------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 18 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

48. Toluène No CAS 108-88-3 No CE 203-625-9	Ne peut être mis sur le marché, ni utilisé en tant que substance ou dans des mélanges à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids dans les adhésifs et dans les peintures par pulvérisation destinés à la vente au public.
---	---

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	Peut nuire au foetus.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. (órganos de audición)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie cutanée), Catégorie 4

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4

Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 2 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Aquatic Chronic 3 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Aquatic Chronic 4 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 4

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, Catégorie 1

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3

Repr. 1B : Toxique pour la reproduction, Catégorie 1B

Repr. 2 : Toxique pour la reproduction, Catégorie 2

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'expositions répétées, Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Skin Irrit. 2 : Irritant pour la peau, Catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1

Modifications par rapport à la version précédente:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

LAVA

LAVACRACKS - COUCHE 1



Version 1 Date d'établissement: 26/11/2020

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 09/03/2022

Page 19 de 19

Date d'impression: 09/03/2022

- Changement de nom du produit (SECTION 1.1).
- Changement d'utilisations du produit (SECTION 1.2).
- Changements de données du fournisseur (SECTION 1.3).
- Modification de dangers spécifiques (SECTION 2.3).
- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Modification des mesures de lutte contre les incendies (SECTION 5.2).
- Modifications des mesures en cas de déversement accidentel (SECTION 6.1).
- Modifications des mesures en cas de déversement accidentel (SECTION 6.2).
- Modification des valeurs des propriétés physico-chimiques (SECTION 9).
- Changement de classification de dangerosité (SECTION 11.1).
- Modification de la classification ADR/IMDG/ICAO/IATA/RID (SECTION 14).
- Suppression des abréviations et acronymes (SECTION 16).
- Ajouts abréviations et acronymes (SECTION 16).

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

BCF: Factor de bioconcentration.

CEN: Comité européen de normalisation.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne.

PPE: Équipements de protection individuelle.

IATA: Association Internationale de Transport Aérien.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

NOEC: Concentration sans effet observé.

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.